

PRU de Planoise - Signature du Protocole de Préfiguration de la Convention Pluriannuelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal du 7 juillet 2005 a validé l'évolution du Programme de Rénovation Urbaine de Planoise. Les modifications étaient une réponse aux remarques formulées lors de séances de travail avec les chargés de mission de l'ANRU. Le projet a, depuis, été présenté par le Délégué Territorial de l'ANRU à la Réunion de Travail Partenariale en novembre 2005, cette étape constituant un préalable à la présentation par le Maire au Comité d'Engagement.

Depuis, un travail de mise au point du dossier a été réalisé conjointement par la mission PRU, la délégation territoriale (DDE) et l'ANRU afin de répondre aux observations et demandes de complément d'information à présenter lors du Comité d'Engagement. Ainsi, trois études importantes doivent permettre la définition de compléments de programme : étude sur l'îlot Ouest, étude de désenclavement de la ZAC (site Forum) et le concours pour la réalisation de l'axe Ile de France Cassin.

L'évolution du règlement intérieur de l'ANRU permet désormais de ne pas attendre la présentation du projet au Comité d'Engagement et la signature de la convention pluriannuelle pour démarrer les opérations inscrites dans le programme. Aussi, dans cette attente l'ANRU propose à la Ville de Besançon et à ses partenaires maîtres d'ouvrages de bénéficier de ce nouveau dispositif, et de signer un Protocole de Préfiguration de la convention. Conformément à la délibération n° 2006 du conseil d'administration de l'ANRU en date du 22 février 2006, le présent protocole est établi, entre le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage, l'ANRU et le Préfet du département, en préfiguration de la « convention pluriannuelle » de rénovation urbaine à finaliser au titre de l'article 10 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

Le protocole fixe l'engagement réciproque entre les partenaires sur le programme présenté à la réunion de travail partenariale par le délégué territorial le 14 novembre 2005 et porte autorisation d'engager une liste d'opérations à démarrer. L'ANRU s'engage de son côté à financer ces opérations selon les modalités prévues, dans le projet de convention.

Les principaux programmes concernés sont :

- les aménagements d'espaces publics avenue d'Ile de France et l'esplanade du Pôle culturel et d'animation,
- l'aménagement du Parc Urbain,
- les premières opérations de reconstruction (68 logements : Habitat 25, SAFC et SAIEMB),
- les premières opérations de réhabilitation du parc social,
- l'étude de faisabilité sur l'îlot Ouest,
- l'étude de faisabilité pour le désenclavement de la ZAC (site du Forum).

A l'expiration du délai du protocole prévu pour une durée de 8 mois, les engagements du protocole et le contenu opérationnel défini à l'issue des études complémentaires engagées seront alors intégrés au programme définitif du PRU qui fera l'objet de la convention pluriannuelle avec l'ANRU sur la période 2007/2011.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le protocole de préfiguration à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.